



Province de Québec  
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 398-2-2024**

#### **ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 8<sup>e</sup> jour d'avril 2024, a adopté le règlement numéro 398-2-2024 intitulé « *Règlement concernant la tarification de certains biens, services et activités* »;

QUE ce règlement soit déposé au bureau de l'Hôtel de ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,  
Ce 10<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma